

## **Exercice 1990 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 17 avril 1989, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours du premier trimestre 1990.

### **En matière de recettes**

#### **1. Domaine communal - Locations - Conventions**

- **Rue de l'Egalité** : mise à disposition d'EDF d'un local pour poste de transformation de courant électrique (convention du 01/02/1990 - Franc symbolique).

- Convention d'occupation du sous-sol de **la Tour du Centre à Chamars** au profit du club spéléologique du Doubs (renouvelable d'année en année - Redevance annuelle de 100 F révisable tous les 3 ans).

- **6 rue de la Madeleine** (local de réserve) : renouvellement du bail commercial au profit de la Société BONNET (durée 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1989) - Loyer annuel de 3 780 F révisable tous les 3 ans.

- Convention avec M. ROUX agissant au nom de l'Art Libre Comtois, pour l'utilisation de l'Ecole Helvétie (salle polyvalente), du 1<sup>er</sup> septembre 1989 au 1<sup>er</sup> septembre 1990.

- Convention passée le 26 mars 1990 avec le Centre Psychopédagogique pour l'utilisation de l'école des Chaprais, du 1<sup>er</sup> septembre 1989 au 1<sup>er</sup> septembre 1990, pour la rééducation par des méthodes d'expression plastique, et des réunions le mercredi de 8 heures 30 à 12 heures.

#### **2. Vente**

- Vente d'une ancienne tireuse de plans à M. HUMBERT Michel pour la somme de 1 500 F.

### **En matière de dépenses**

#### **1) Marchés**

- Marchés négociés à commandes passés avec les fournisseurs suivants : Établissements BINETRUY, JULLIEN, COLARD, SIMONIN, Besançon Poids Lourds, Comptoir du Frein, pour la fourniture de pièces et ingrédients automobiles destinés à assurer l'entretien du parc de véhicules et d'engins (montants compris entre 50 000 F et 300 000 F).

#### **2) Régie**

- Création à compter du 1<sup>er</sup> mars 1990 d'une régie d'avances aux Services Financiers afin de permettre le paiement des avances de traitement au personnel communal.

#### **3) Contrats**

- Renouvellement des contrats d'entretiens annuels pour 1990 :

\* des machines à écrire FACIT et BROTHER (Société REROLLE) pour 5 764 F

\* des machines à écrire JAPY (JAPY France) pour 19 627 F

\* des machines à écrire IBM (IBM France) pour 30 555 F

\* du matériel de photocomposition (Compugraphic) pour 86 870 F

#### **4) Frais d'actes et de contentieux**

- Affaire Ville de Besançon c/copropriété 22, avenue Carnot - Versement à Me CHARLOT, Avocat, d'une somme de 1 000 F correspondant au solde de ses honoraires en cette affaire.

- Affaire Ville de Besançon c/CAZALI et MACIF - Versement à Me CHARLOT, Avocat, d'une somme de 2 000 F correspondant au solde de ses honoraires en cette affaire.

- Versement à Me DUFAY, Avocat de la Ville, d'une somme de 25 500 F à titre d'honoraires pour le 4ème trimestre 1989.

- Versement à Me LEVY d'une somme de 1 178 F correspondant à son état de frais dans l'affaire Ville de Besançon CHEVILLOT c/DUVERNOIS.

- Versement à Me SDRIGOTTI, Expert, d'une somme de 4 269,60 F à titre d'honoraires pour l'étude de la valeur locative de l'immeuble situé 19, rue Martin du Gard.

- Versement à la SA «Besançon Expertise» d'une somme de 2 656,64 F pour l'expertise de 16 véhicules en fourrière.

- Versement à l'Étude SORRET et GUYOT, Notaires, d'une somme de 30 000 F à titre d'honoraires pour une expertise de bâtiments.

- Versement à la SCP NETILLARD - DELMAS - ALLENBACH - CARTIER, Huissiers, d'une somme de 834,09 F pour l'établissement d'un procès-verbal de constat en date du 5 mars 1990.

- Sinistre École des Tilleroyes - Versement au Cabinet GALTIER d'une somme de 5 112 F en règlement du solde des honoraires d'expertise.

- Versement à Me DUFAY, Avocat de la Ville, d'une somme de 25 500 F à titre d'honoraires pour le premier trimestre 1990.

#### **Actions en justice**

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon concernant un recours en annulation d'un refus de modification de la date d'admission à la retraite d'un agent.

- Vol par escalade le 15 avril 1989 dans la halte-garderie 18, rue de Cologne - Audience du Tribunal Correctionnel du 26 février 1990 - Constitution de partie civile au nom de la Ville de Besançon.

- Vol par effraction du 25 octobre 1988 et du 13 juin 1989 dans la halte-garderie 18 B, rue de Cologne - Audience du Tribunal Correctionnel du 11 avril 1990 - Constitution de partie civile au nom de la Ville de Besançon.

- Destruction volontaire par incendie de deux corbeilles à papiers fixées sur le domaine public - Audience du Tribunal Correctionnel du 4 avril 1990 - Constitution de partie civile au nom de la Ville de Besançon.

- Vol par effraction du 9 juin 1989 à la Maison de Quartier 13, avenue de l'Île de France - Audience du Tribunal Correctionnel du 11 avril 1990 - Constitution de partie civile au nom de la Ville de Besançon.

- Affaire BOLARD et autres c/Ville de Besançon - Recours devant le Conseil d'État contre le jugement du Tribunal Administratif rendu le 30 décembre 1989 - Défense des intérêts de la Ville devant la juridiction administrative.

- Affaire SOMMER c/Ville de Besançon dans le cadre du droit de délaissement, acquisition par la Ville de l'appartement dépendant de l'immeuble sis 4, rue Thiémanté - Saisine du juge de l'expropriation pour la fixation du prix.

Dont acte.